

Association Jeunesse et Habitat
16 rue Bernard Palissy
37 000 TOURS
02 47 60 51 51
contact@asso-jeunesse-habitat.org
www.asso-jeunesse-habitat.org



PROJET ASSOCIATIF



2015
2020

INTRODUCTION

Déclarée en Préfecture le 10 novembre 1945, l'Association Jeunesse et Habitat a 70 ans d'existence.

Soixante dix ans d'une initiative associative pensée et menée au service de la jeunesse et du territoire dont les fondamentaux du projet, le pensons-nous, n'ont pas pris une ride ; tant dans les valeurs que dans les objectifs généraux.

Un anniversaire qui sera néanmoins fêté, dans un contexte économique et social difficile, en particulier pour les jeunes.

Ce Projet Associatif formalisé est le troisième du genre. Le premier a été élaboré au début des années 90 afin de repositionner l'association dans son environnement, rappeler ses objectifs, déterminer les moyens d'y parvenir ... ceci avant la refonte complète de son cadre bâti.

Le second, modernisé, a été travaillé et rédigé en 2008, initialement pour une période de quatre ans.

Le choix a été fait d'adosser le Projet Associatif au référentiel d'évaluation interne utilisé par l'association pour satisfaire à ses obligations au regard de la loi 2002-2. Le document est donc bâti sur la même trame dans le but de mettre son évaluation en perspective avec ces dernières.

Ce Projet Associatif comporte cinq parties et des annexes.

La première partie réfère aux valeurs, aux fondamentaux qui réunissent les administrateurs et fondent le projet.

La seconde rappelle et commente les statuts de l'association qui forment le socle juridique de son action.

La troisième donne quelques éléments de contexte dans lequel ce Projet est réécrit.

Le programme d'actions trouve sa place dans la **quatrième partie**.

Suit, dans la **cinquième partie**, la définition des moyens de l'action.

A l'instar du précédent, le Projet Associatif a été co-construit par un groupe-projet mixte composé d'administrateurs et de salariés. Ce dernier a rendu compte à deux reprises à une assemblée plénière, mixte également.

Puis, le document a été adopté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015.

La raison d'être de ce nouveau Projet Associatif se décline en deux points.

D'une part, nous souhaitons affirmer plus clairement notre identité et nos valeurs.

D'autre part, il s'agit d'énoncer une nouvelle fois les buts de notre engagement et de nos actions dans un cadre réactualisé. L'accrochage du programme d'action à l'évaluation interne doit aussi nous permettre d'être en phase avec l'évolution des questions de jeunesse.

Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui, administrateurs bénévoles, salariés, ont contribué à la réalisation de ce projet.

Jean Charles SCHMITT,
Président

1^{ère} PARTIE – LES VALEURS

La démocratie associative

La loi de 1901 a donné aux citoyens la liberté de s'associer ainsi qu'un cadre juridique pour régir leurs relations et préciser l'objet de leur activité commune.

A AJH, le statut associatif est un choix idéologique. Il n'est pas un instrument souple et commode pour faire vivre une entreprise, aussi sociale soit-elle.

A AJH, ce sont des femmes et des hommes, des citoyens investis dans la cité, qui, depuis la création du « foyer-restaurant ouvrier » de 1941, se sont succédés pour faire vivre un projet commun en faveur de l'émancipation des jeunes. Ce ne sont pas des personnes morales qui, au sein de collèges, facilitent l'exercice du pouvoir d'institutions ou de collectivités publiques.

L'héritage

Notre héritage commun est celui légué par l'histoire de notre association, dont vous retrouverez les principaux événements en annexe de ce document.

Aujourd'hui, nous intervenons dans le champ de l'économie sociale et solidaire et plaçons les jeunes au cœur de notre projet associatif.

Acteurs de la vie publique, nous alimentons les politiques locales de l'habitat par nos observations, nos réflexions et notre pratique.

Notre action se fonde sur des principes de mixité sociale, générationnelle et de promotion des jeunes accueillis.

Agréée au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire, l'association est porteuse des valeurs de solidarité, de coopération qui contribuent à l'émancipation de la jeunesse.

L'éducation populaire

Il existe plusieurs définitions de l'éducation populaire. Mais toutes conviennent que ce courant d'idées oeuvre pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. L'éducation populaire se définit généralement en complément des actions de l'enseignement formel. C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie.

L'histoire de l'Association Jeunesse et Habitat se confond avec celle des mouvements d'éducation populaire qui ont émergé peu avant et surtout après la seconde guerre mondiale et qui ont structuré les réponses, toujours crédibles et vivantes aujourd'hui, en matière d'éducation et de formation de la jeunesse.

Un jeune abbé âgé d'une vingtaine d'année, membre de la JOC², en lien avec son organisation est à l'origine de la création de notre établissement ; le premier en France à porter le nom de « foyer des jeunes travailleurs »³. Militant de ce mouvement d'éducation populaire, il sera à l'origine du cinéma d'Art et Essai « les Studios » et d'un Centre de Formation d'apprentis qui deviendra plus tard le Lycée Albert Bayet. La résidence Henri Fontaine porte son nom.

Sept décennies plus tard, notre approche éducative s'inspire toujours des méthodes fondées sur les potentiels des jeunes davantage que sur leurs carences et qui visent à leur émancipation.

² Jeunesse Ouvrière Chrétienne

L'économie sociale et solidaire

Ce concept rassemble les entreprises qui, de par leur statut juridique, veulent concilier activité économique et utilité sociale. Ces organisations du secteur marchand (mutuelles, coopératives) ou non marchand (fondations, associations) ne rémunèrent pas d'actionnariat et respectent un même principe de gouvernance : un homme = une voix.

Pour notre part, notre association est porteuse d'un projet social (ses valeurs), qu'elle met en œuvre avec des principes et méthodes éducatifs ancrés dans l'éducation populaire, dans une dimension économique, sociale et solidaire.

Même sans but lucratif, nous sommes clairement inscrits dans un modèle économique qui nous amène à fonctionner avec les produits de nos prestations. Des produits nettement supérieurs aux subventions de fonctionnement.

La charte de l'UNHAJ (Union nationale pour l'habitat des jeunes)

Après avoir participé, en 1955, à la fondation de l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs (ancien nom de l'UNHAJ) et avoir siégé au premier Conseil d'Administration par l'intermédiaire de Marcel Brunaud, alors directeur, l'Association s'est désengagée du mouvement de 1960 à 1983 pour cause de divergence de vues.

Aujourd'hui, elle revendique pleinement son appartenance à l'UNHAJ et adhère à sa Charte qui notamment affirme :

« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. »

2^{ème} PARTIE – LES STATUTS

Si nos valeurs constituent les fondamentaux du Projet Associatif, l'article 2 des statuts de l'association (les buts) définit son objet social.

Les buts d'un projet permettent de répondre à la question : « que veut-on faire ensemble ? » Ils énoncent les intentions d'intervention.

Ceux de l'Association Jeunesse et Habitat, réécrits en 1996, restent d'actualité :

☞ favoriser la socialisation des jeunes, par l'habitat et par toutes formes d'incitations ou d'actions dans des domaines où se forge la qualification sociale des jeunes : vie quotidienne, restauration, bien-être, mobilité, emploi, formation, loisirs, culture... ainsi que par le brassage social entre les générations et l'ouverture du Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Association sur le « monde extérieur ». (nous dirions aujourd'hui « sur son environnement »)

Créer les conditions de la socialisation des jeunes ...

Ce premier objet indique clairement la volonté de l'Association de « créer les conditions de la socialisation des jeunes » qu'elle accueille. C'est-à-dire les aider à se forger une identité sociale à partir de différentes thématiques qu'elle déploiera dans son programme d'actions. Créer les conditions de la socialisation, c'est aussi favoriser l'autonomie des jeunes et promouvoir leur émancipation. Nous retrouvons dans ces intentions, en premier lieu l'habitat, mais aussi les domaines d'actions qui concernent le quotidien des jeunes. Le brassage social et générationnel réfère en particulier au restaurant associatif

☞ mettre en œuvre et offrir tous services nécessaires à la réalisation de ses objectifs et d'ouvrir certains de ces services (notamment la restauration à caractère social, l'habitat en secteur diffus, la culture et les loisirs) à toute catégorie ou groupe de population, sans distinction d'origine, de sexe, de religion, intéressée par l'objet social et adhérent à l'association, afin de promouvoir la pluralité des échanges et l'exercice de la citoyenneté.

La seconde intention précise que les modes d'intervention, actuels et futurs, ne sont pas réservés aux seuls résidents des FJT et autres logements gérés par l'association.

☞ associer tous les adhérents à la construction des réponses permettant les conditions de réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le troisième « objet social » relève du choix d'être une association large et ouverte mobilisant toutes ses ressources pour faciliter les parcours des jeunes. En particulier, il est estimé ici que les adhérents qui fréquentent le restaurant peuvent être interpellés sur les difficultés vécues par les jeunes.

☞ informer l'opinion et les pouvoirs publics des réalités de la jeunesse perçues par l'Association, observateur privilégié des attentes et des pratiques sociales de cette population, et ainsi contribuer à l'élaboration des politiques établies à son intention.

Avec cette dernière intention, l'Association revendique son droit (mais aussi son devoir) d'interpellation.

3^{ème} PARTIE – ELEMENTS DE CONTEXTE

Quelques questions de jeunesse

Etudes, accès à l'emploi et chômage ...

Le chômage continue de frapper durement les jeunes et la crise économique, depuis la fin des années 2000, le renforce. A ce jour, un jeune de moins de 25 ans sur dix est au chômage et, parmi les jeunes actifs, un sur quatre est au chômage. Il est deux fois supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population et les deux courbes sont quasi parallèles depuis le milieu des années 70.⁴

Néanmoins, tous les jeunes, de 16 à 25 ans, ne subissent pas le chômage de la même façon :

« Parler du taux de chômage des jeunes de manière générale et le comparer au taux de chômage des plus de 25 ans sans prendre plus de précautions, c'est donc prendre le risque de passer à côté de la spécificité des jeunes, c'est-à-dire un état de transition entre la formation initiale et le travail ; c'est aussi prendre le risque de considérer que les quelque 11 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans en France forment un groupe homogène, sans distinctions de parcours scolaires, d'origines (sociales, géographiques ou ethniques), ou sans distinction d'âge d'arrivée sur le marché du travail, ce qui est évidemment un non-sens. »⁵

Le nombre de jeunes actifs (15-29 ans) s'est réduit en France de 2.1 millions en trente ans. Or la démographie n'y a contribué que pour moitié (- 1.2 millions). La différence s'explique par une massification de l'accès aux études supérieures pendant cette période⁶. Et pourtant, **nous savons que le sacro saint diplôme, syndrome par ailleurs très français, ne protège plus du chômage ni dans l'entrée dans la vie active, ni pendant les premières années. Néanmoins, l'absence de diplôme entraîne, elle, un risque d'éloignement durable de l'emploi.**

Les spécialistes s'accordent à dire que l'insertion des jeunes relève autant du système éducatif que du marché du travail. Les corrélations ne se font pas avec autant de réactivité qu'il le faudrait, ce qui génère un déficit d'adéquation entre l'offre de formations et les besoins en recrutement. Pour autant, le constat est ancien et malgré quelques progrès, les réponses tardent à venir.

Car dans un même temps, les jeunes entrent sur le marché du travail dans la précarité. Déjà, premiers entrants, ils sont les premiers à en sortir en cas de crise, ce qui s'est passé à partir de 2008 et qui se prolonge. **Mais qui plus est, 75% des embauches de jeunes de moins de 25 ans, s'effectuent sous forme de contrat à durée déterminée.** Du coup, les allers et retours entre emploi et chômage sont plus fréquents que pour leurs aînés. Néanmoins, on constate également **que leurs durées de chômage sont plus courtes.** Leur adaptation aux changements, leur capacité à chercher les opportunités, à être davantage mobiles, peut-être aussi moins exigeants, raccourcissent les périodes de chômage.

Dans notre association, nous constatons que tous les jeunes ne sont pas touchés de la même façon par le chômage. Même si, de plus en plus, beaucoup sont concernés par des périodes de non emploi. Au sortir des études, bien sûr, mais aussi pendant leurs premières années sur le marché du travail.

A l'entrée dans l'un de nos logements, **ils sont en moyenne 9% à être inscrits comme demandeurs d'emploi.**

Lors d'une estimation réalisée en septembre 2014, **ils étaient 25%.** Les parcours résidentiels, formatifs et professionnels ne forment plus des courbes ni parallèles ni progressives.

⁴ Source : Conseil d'Orientation pour l'Emploi – 10 février 2011

⁵ Conseil d'Orientation pour l'Emploi – 10 février 2011 – page 9

⁶ Source : Centre d'Analyse Stratégique – n°224 – mai 2011

De l'autonomie à l'indépendance ... un long chemin

Observateurs des situations de jeunesse, nous constatons qu'un fossé se creuse entre le temps d'acquisition de l'autonomie et celui de l'indépendance. Auparavant, ces acquisitions étaient concomitantes ou presque, elles sont de nos jours de plus en plus disjointes, d'où des frustrations très importantes. L'école, la famille, les discours médiatiques ont autorisé les jeunes à être autonomes très tôt, notamment par le jeu du téléphone portable, celui des réseaux sociaux ...

Les jeunes restent dépendants de leurs parents ...

Dans le même temps, ces jeunes restent dépendants de leurs parents de plus en plus tard. L'INSEE nous dit que 4 à 5 ans en moyenne séparent la sortie du système éducatif d'une insertion professionnelle durable. Et pourtant, globalement, **les jeunes quittent le domicile parental au même âge qu'il y a 10 ans** (1 an de plus que la décennie précédente), un peu plus de 21 ans pour les filles, 24 ans pour les garçons, soit un âge médian de 23 ans. Mais quand on demande indépendamment à des jeunes, puis à leurs parents, à quel âge ils ont quitté leur famille, 5 à 6 ans séparent les réponses. Ces 5 à 6 ans font la différence entre l'autonomie et l'indépendance.

Ce qui est observé également, ce sont les allers et retours fréquents au domicile parental. A la fin des études, d'un stage, d'une mission d'intérim ou d'un premier contrat. On y revient même avec le petit ami ou la petite amie. L'amélioration du confort des logements, mais aussi l'avènement d'une forme de démocratie familiale (Michel Fize) rendent possible ce filet de sécurité qui sécurise la prise d'autonomie, mais qui inversement, réduit l'indépendance. A cet égard, le modèle français est assez atypique au regard de bon nombre de pays européens.⁷ A titre d'exemple, au Royaume Uni où les jeunes britanniques quittent le domicile parental dès l'âge de 18 ans, ces retours seraient inenvisageables.

Depuis plusieurs années, les données relatives aux parcours résidentiels des jeunes accueillis dans nos logements sont du même ordre : la moitié d'entre eux vivait au domicile parental avant leur venue. La moitié de ceux qui nous quittent y retourne. Quant aux jeunes que nous accompagnons dans leur recherche de logement sur le département, 17% d'entre eux avaient pour motivation la prise d'autonomie en 2013 contre 30% en 2009.

Le processus de prise d'indépendance est long et va dépendre de l'accès durable à un emploi. Même la mise en couple n'est plus synonyme d'autonomie.

Au-delà des allers et retours fréquents au domicile parental, le soutien financier familial est plus fort que jamais. Il a pu même sauter une génération, avec l'aide des grands parents aux petits enfants. La résorption du découvert bancaire, le chèque pour payer le loyer ou l'achat d'un véhicule ... les familles, on le sait, jouent un rôle important dans un contexte de précarité qui touche les jeunes adultes.

Aussi, dans un schéma de ce type reposant sur les solidarités familiales, **les inégalités se creusent selon que la famille peut ou non soutenir ses enfants**. Les intervenants éducatifs de l'association notent clairement la différence, dans une même situation d'échec ou de difficulté, entre les jeunes qui peuvent compter sur leurs parents ... et les autres. Ceci est notamment le cas de jeunes adultes sortant de dispositifs de protection de l'enfance (ASE) qui, plusieurs mois ou petites années après cette sortie, entre 18 et 21 ans, peuvent se retrouver isolés à vivre de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ce qui est en cause n'est pas l'accompagnement éducatif réalisé, mais bien ce filet de sécurité qui est replié maintenant beaucoup trop tôt au regard des reports constatés en matière d'insertion durable.

⁷ Cécile Van de Velde, Devenir Adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe, PUF, 2008

Toutefois, si autonomie n'est plus concomitante avec l'indépendance, elle la prépare de plus en plus.

Nous verrons dans le programme d'actions quels moyens nous nous donnons pour accompagner l'autonomie des jeunes adultes accueillis dans nos logements et nos services. Dans les projets Habitat Jeunes, nous avons coutume de nommer ce processus : socialisation. Nous savons toutefois que les deux concepts diffèrent selon les définitions qui leur sont données. Pour mémoire, dans le champ de l'éducation populaire, c'est le terme « émancipation » qui est avancé. Aussi est-ce souvent la culture d'origine qui détermine le choix de la dénomination, rarement l'intention qui reste celle d'accompagner des jeunes adultes dans une phase clé de leur construction sociale et identitaire. Nous leur offrons ainsi les moyens d'opérer des choix en conscience et d'être confiants en leurs capacités.

Des ruptures de ressources plus fréquentes ...

Si on ressert la focale sur les jeunes qui ne disposent pas ou plus de soutiens matériels, et ils sont une composante significative des jeunes accueillis dans notre association, la question des ressources pour l'accès comme pour le maintien dans un logement (y compris Habitat Jeunes) est prégnante. Nos intervenants sociaux jonglent sans cesse avec les dispositifs.

Depuis l'abandon, par le Fonds d'Aide aux Jeunes de la possibilité pour les associations d'avancer de l'argent à des jeunes et les justifier *a posteriori*, l'Association Jeunesse et Habitat a créé son propre fonds de soutien de telle sorte à apporter des réponses rapides à des besoins urgents (alimentation, vêture, déplacements ...) qui ne peuvent attendre le dépôt d'une demande, l'instruction d'un dossier, la réunion d'une commission, la notification d'une décision et, éventuellement, l'attribution de quelques dizaines d'euros.

Une paupérisation accrue ...

Selon l'Observatoire des Inégalités, 10,8 % des 18-29 ans sont considérés comme pauvres en 2010, au seuil de 50 % du revenu médian, contre 7,8 % de l'ensemble de la population en moyenne. L'Observatoire précise que le nombre de pauvres augmente chez les jeunes, comme chez les seniors d'ailleurs.

Nos propres statistiques varient assez peu. A leur entrée dans l'un de nos logements, les jeunes sont 41% à percevoir moins de 765 € par mois. (à noter que le seuil de pauvreté à 50% est à 828 € pour une personne seule en 2012).

Le pic de ressources se situe entre 766 et 915 €, la fourchette de salaire des apprentis de niveau 4 et plus. Avec ce deuxième seuil, ce sont 78% des jeunes qui perçoivent moins de 915 € (à noter que le seuil de pauvreté à 60% est à 993 € pour une personne seule en 2012).

Et concernant les jeunes que nous accompagnons dans leur recherche de logement, 14% n'ont aucune ressource en 2013 et plus de 50% perçoivent moins de 682 € par mois.

Quelques questions d'habitat

« Jeunesse et Logement » est devenu un système paradoxal, voire une impossible équation.

En mai 2010, les Etats Généraux du Logement, réunis à Paris à l'initiative de l'USH (Union Sociale de l'Habitat – mouvement HLM) avaient fait le constat que les jeunes étaient les grands oubliés des politiques de l'habitat.

Certes, les jeunes ne sont pas un public spécifique, ils ne le souhaitent pas forcément, mais demandent à ce que soient prises en considération les spécificités, pas vraiment nouvelles, liées à leurs conditions de formation et d'insertion professionnelle.

Trouver un emploi stable, accéder à un logement, s'installer dans la vie, ces différentes étapes d'accès à l'autonomie sont devenues pour les jeunes de plus en plus complexes à franchir ces dernières années. Les mutations sociales et économiques (flexibilité du monde du travail, crises économiques et financières, augmentation de la précarité, crise du logement) impactent fortement les parcours des jeunes qui vivent cette période, de transition, d'apprentissage et d'expérimentations dans un contexte d'incertitude.

Les difficultés qu'ils rencontrent ne touchent plus seulement les jeunes les plus en difficulté mais s'adressent à la grande majorité des jeunes qu'ils soient issus des milieux populaires ou plus favorisés. Elles résultent notamment des exigences contradictoires que leur opposent les systèmes du travail et du logement.

D'un côté, l'entrée dans la vie active est marquée par l'instabilité : fractionnement et précarité des emplois, situations changeantes et parcours discontinus... Cette phase de pré stabilisation sur le marché du travail s'est fortement allongée, elle s'étire en moyenne sur 4 à 5 ans après la sortie du système éducatif⁸. Elle expose les jeunes à de fréquentes mobilités résidentielles qu'ils doivent gérer malgré l'incertitude des lendemains et des ressources faibles et instables. De l'autre côté, l'accès au logement exige des jeunes de sérieuses garanties et une vision d'avenir plutôt stable à moyen ou long terme. Les délais de préavis et les coûts d'entrée et de sortie du logement rendent difficile l'ajustement des parcours résidentiels aux opportunités d'emploi ou de formation qui se présentent, et constituent ainsi un véritable frein à la construction des itinéraires professionnels.

La jeunesse joue un rôle primordial pour le développement durable des territoires, pour une gestion pérenne et viable sur le long terme de leurs potentiels économique, démographique, social et culturel. Dans le contexte actuel, on comprend que, si la mise en œuvre d'une politique jeunesse ambitieuse et globale ne permet pas de créer des solutions pour accompagner la mobilité et pour amortir les incertitudes, il y a pour les jeunes un vrai risque d'installation dans la précarité et pour les projets de développement des territoires une fragilité liée à l'instabilité d'une partie de leur population.

Cet enjeu est particulièrement prégnant en Indre et Loire où le poids démographique de l'agglomération tourangelle (Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus) pèse près de la moitié de celui du département.

La question, pour notre association, est donc clairement celle de la diversification de l'offre de ses logements, tant dans leur typologie que dans leur rayonnement géographique.

⁸ Philippe Labbé, Les Bricoleurs de l'indicible, éditions Apogées, 2003

Le rôle de l'habitat dans la socialisation des jeunes

Si le logement est un levier essentiel de socialisation, la notion d' « habitat » est plus extensive car elle concerne l'ensemble des fonctions de quotidienneté : se loger, avoir une activité, se nourrir, se reposer, accéder aux loisirs, rencontrer les autres... Cette notion impose ainsi une conception ouverte du logement qui n'est plus pensé simplement comme un lieu privé.

Le mot « habitat » exprime à la fois le logement, la domiciliation et l'« être sur un territoire ». Habiter renvoie à la possibilité de développer, par des relations sociales, sa capacité de s'approprier le territoire, d'y être reconnu, de s'y impliquer...

Dans le contexte sociétal actuel qui fragilise les parcours des jeunes et questionne la place qu'ils ont à prendre dans la société, il convient d'aborder l'Habitat comme un support de stabilité créant les conditions matérielles d'accès à l'autonomie mais aussi et surtout comme un espace de construction identitaire, un espace ouvert favorisant la socialisation, la relation aux autres, la participation à la vie sociale et citoyenne.

Le développement des solutions habitat pour les jeunes en Indre et Loire doit permettre de faciliter les mobilités, l'accès à l'emploi et à la formation. Toutefois ces solutions ne peuvent se réduire strictement à une offre de logement sur un temps donné. Elles doivent être conçues comme une action globale, un projet à l'attention des jeunes et un appui au développement harmonieux des territoires.

C'est avec ce regard et cette ambition que l'Association Jeunesse et Habitat intervient en Indre et Loire pour développer et animer une offre spécifique, en partenariat avec les deux autres associations Habitat Jeunes d'Amboise et de Chinon.

4^{ème} PARTIE – LE PROGRAMME D’ACTION

Il a été décidé de faire correspondre le programme d’actions du Projet Associatif au référentiel de l’évaluation interne, co-construit avec les adhérents de l’URHAJ Centre, et appliqué dans notre association depuis 2013. Ce rapport a été communiqué aux autorités de tutelles le 02 janvier 2014.

Ce choix va permettre de faciliter l’évaluation continue du Projet Associatif en nous appuyant sur notre référentiel.

Certaines thématiques ne figurant pas dans notre cadre de référence seront rajoutées.

Le programme s’organise autour de quatre dimensions:

- accompagner les jeunes vers l’autonomie,
- faire vivre un projet original : le restaurant associatif,
- l’association dans son environnement,
- l’organisation et les moyens

4.1 ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L’AUTONOMIE

Faciliter leur émancipation

L’association est porteuse d’un projet global pour la jeunesse qui dépasse la simple réponse à la demande de logement et qui se traduit dans ses statuts, son offre de services et son programme d’actions. Elle se donne pour objectif de favoriser leur « prise d’autonomie » et ainsi faciliter leur émancipation.

Cette première partie se décline en 7 volets ;

4-1.1 L’accueil, l’information, l’orientation

Pour l’association, la fonction d’accueil et souvent de premier accueil est primordiale dans la chaîne des relations qui se tisseront par la suite avec les adhérents ou les partenaires.

Nous réaffirmons un accueil disponible 24 heures sur 24 pour répondre notamment la nuit et les fins de semaines à toutes sollicitations de la part des jeunes logés.

Nous avons mis en place un processus formalisé d’accueil, d’information et d’orientation de tous les publics reçus, dans quatre dimensions :

- au siège de l’association, en journée par l’équipe administrative,
- au siège de l’association, la nuit et le week end, par des agents d’accueil et de sécurité,
- à l’accueil du restaurant pour informer les nouveaux adhérents,
- à l’accueil du Service Logement Jeunes

Le personnel spécifiquement affecté aux premiers accueils est en mesure de donner les informations de base et d’orienter vers un autre salarié si nécessaire.

L’équipe socio éducative est formée pour apporter des informations précises et préconiser les éventuelles orientations.

Chaque salarié se voit spécifier, dans sa fiche de poste, une mission relative à l’accueil.

4-1.2 Faciliter l'accès à un logement

Cette fonction est inscrite dans l'ADN de l'association. **Depuis sa création, le logement est le vecteur principal sur lequel elle s'appuie pour contribuer à la socialisation des jeunes.**

La mission se concrétise de plusieurs façons, tant auprès des demandeurs que sur l'offre de logements elle-même.

En direction des demandeurs :

- l'équipe éducative est en capacité d'informer les jeunes accueillis de l'ensemble des démarches à effectuer afin d'accéder, dans les meilleures conditions possibles, à un logement autonome. 1200 jeunes sont chaque année accueillis et accompagnés
- un accompagnement individuel est proposé aux jeunes, résidents et non résidents, à la recherche d'un logement et quelle que soit la localisation de celui-ci. **1200 jeunes sont chaque année accueillis et accompagnés dans leurs démarches**
- des informations collectives sont organisées auprès de jeunes inscrits dans divers organismes (missions locales, MECS, CFA ...)
- une sensibilisation à la problématique « logement » est effectuée auprès des acteurs de l'accompagnement (conseillers missions locales, éducateurs ...)

En ce qui concerne l'offre de logements :

- nous devons être en capacité de maintenir nos logements en bon état de telle sorte à ce qu'y habiter soit valorisant pour les jeunes,
- nous nous engageons à faire évoluer notre offre dans le territoire départemental, afin de répondre aux besoins que nous recenserions,
- nous établissons des contacts privilégiés avec les bailleurs sociaux afin de faciliter, pour les jeunes, un accès à leur parc,
- nous prospectons des logements dans le parc privé et nous établissons des relations partenariales privilégiées avec leurs propriétaires. **Ce sont 100 bailleurs propriétaires de 330 logements qui nous font confiance.**

4-1.3 Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation

A leur entrée dans l'un des logements de l'association, les jeunes sont le plus souvent en activité, formative ou professionnelle. A l'exception toutefois des ménages en difficulté logés dans le cadre du dispositif des logements temporaires.

En cours de séjour, certains d'entre eux peuvent connaître une rupture de parcours ou une fin de contrat. Les proportions ne sont pas négligeables et la fin d'une activité solvabilisatrice peut signifier pour certains, le début d'un processus d'exclusion.

Sur cette thématique, l'association demande à son équipe éducative d'intervenir à plusieurs niveaux :

Sur le plan individuel :

- exercer une veille sociale permanente de telle sorte à détecter au plus vite les ruptures de parcours formatifs ou professionnels,
- engager un accompagnement contractualisé avec les jeunes concernés
- reconduire la convention « conseiller associé » de la Mission Locale de Touraine de telle sorte à continuer de disposer de ressources professionnalisantes.

Sur le plan collectif :

- mettre en place des actions visant à une meilleure connaissance du monde de l'entreprise (expositions, visites, rencontres ...)

4-1.4 Promouvoir le bien être, prévenir les conduites à risque

Les deux principales causes de mortalité chez les jeunes sont les accidents de la route et le suicide.

La jeunesse est un âge de la vie où se construit l'identité sociale en même temps que le passage à une autonomie d'adulte crée de nouvelles responsabilités.

Certains continuent de se sentir invincibles, méprisent certains soins, méconnaissent les méfaits d'une mauvaise alimentation durable, adoptent des conduites à risque ... d'autres vivent des souffrances psychologiques et peuvent aussi négliger leur santé tout en commençant à consommer des produits psychotropes.

Parce qu'il est indispensable d'agir dans ce domaine, l'association met en place des actions, individuelles et collectives.

Sur le plan individuel :

- exercer une veille permanente pour détecter certaines conduites à risques ou situations de mal-être
- organiser les relais partenariaux nécessaires aux éventuelles prises en charge psychologique ou médicale

Sur le plan collectif :

- mettre en place des moments conviviaux autour de certaines thématiques : petits déjeuners avec présence d'une diététicienne, journée moto avec la Prévention Routière et la FPMC, travail sur l'estime de soi ...
- participer à l'animation régionale (URHAJ) des projets « santé » soutenus par l'ARS
- poursuivre le programme d'actions lié spécifiquement au « projet restauration » en direction des résidents (ateliers culinaires, dégustations, restauration du soir ...)

4-1.5 Rechercher la solvabilité, aider à gérer les budgets

Beaucoup de jeunes accueillis disposent de modestes budgets qui leur permettent tout juste de se loger et se nourrir. D'autres sont amenés à vivre des ruptures de parcours qui leur retirent leur solvabilité faute de droits ouverts à l'assurance chômage et à défaut du RSA.

Afin d'éviter que les problèmes financiers conduisent les jeunes à s'endetter au-delà du raisonnable, voire à devoir quitter leur logement, l'association décide d'engager des actions dans plusieurs domaines, notamment :

- exercer une veille permanente pour détecter les premières difficultés, par l'intermédiaire des réunions d'équipes autour de l'état des sommes dues,
- accompagner les jeunes en difficulté financière par l'échelonnement de leur éventuelle dette et la contractualisation pour un accompagnement soutenu vers l'emploi ou la formation,
- aider à la mise à jour des documents administratifs solvabilisant (CAF, Pole Emploi, sécurité sociale ...)
- informer les jeunes sur les moments clés de l'année fiscale : déclarations de revenus pour les Impôts et la CAF
- mobiliser les dispositifs de secours (FAJ, CCAS, associations caritatives ...)
- utiliser le Fonds d'Aide associatif créé par l'Association pour donner un coup de pouce
- rester « pro actifs » au regard de la mise en place de la Garantie Jeunes dans notre département à compter de 2015

4-1.6 Favoriser l'exercice de la citoyenneté

L'un des fondements de l'éducation populaire est le respect du « vivre ensemble » et de l'autre. Un autre est la compréhension des mécanismes, ainsi que du rôle de chacun, qui font que la démocratie est le modèle de fonctionnement de nos sociétés modernes.

Dans notre association, la pratique de la citoyenneté s'exerce à plusieurs niveaux.

Au niveau des instances :

- existence d'un collège « résidents » au Conseil d'Administration (4 postes),
- effectivité du fonctionnement du Conseil de Vie Sociale,
- réunion mensuelle d'un Conseil d'Animation, ouvert à tous les jeunes souhaitant proposer des idées d'animation

En terme d'animation :

- informations collectives données à des moments clés de la vie démocratique du pays (élections),
- débats organisés en présence de responsables politiques ou à l'occasion d'événements
- lancer un programme d'actions lié à la consommation responsable et de la lutte contre le gaspillage
- contribuer à l'apprentissage des gestes écologiques, notamment ceux du quotidien

4-1.7 Favoriser le « vivre ensemble » - les actions collectives

En matière de « vivre ensemble », notre projet repose sur la diversité des situations de jeunesse. Nous privilégions un certain brassage de ces situations de telle sorte à promouvoir une mixité des publics, vecteur de (re)connaissance mutuelle et de respect.

Dans les structures Habitat Jeunes, le « vivre ensemble » est bien plus que l'acceptation d'un règlement de fonctionnement d'une collectivité. Avec le logement, les actions collectives à dominante socio-culturelles, ludiques, sportives, sont la base de la culture « Habitat Jeunes ». Ces actions visent à renforcer la cohésion du collectif en facilitant les rencontres entre les jeunes à l'occasion d'activités. Elles permettent également de s'initier à de nouvelles disciplines ou à les faire connaître et apprécier à d'autres jeunes, effectuer des découvertes artistiques ou sportives, découvrir sa ville et son offre de loisirs.

Pour mettre en œuvre ce volet de son programme d'actions, l'association s'appuie sur le savoir-faire des animateurs afin de susciter la participation des jeunes. Plusieurs types d'actions sont menés, le plus souvent décidés en Conseil d'Animation, voire en Conseil de Vie Sociale pour les projets plus ambitieux :

- les soirées ludiques, le plus souvent organisées en interne,
- les sorties – découvertes de l'offre culturelle ou ludique des villes d'implantation,
- les soirées événements autour d'un thème comme l'apéritif de rentrée, la soirée de Noël, celle de fin d'année ...
- les sorties sportives,
- les ateliers culinaires, les dégustations (éducation nutritionnelle)
- les projets à plus long terme, le plus souvent en partenariat (musique, cinéma, voyages ...)

Les jeunes ont aussi la possibilité d'animer le bar-résident en autonomie le soir.

4.2 FAIRE VIVRE ET DEVELOPPER UN PROJET ORIGINAL : LE RESTAURANT ASSOCIATIF

Avant de se nommer « foyer des jeunes travailleurs » en 1945 et intégrer les locaux de la rue Bernard Palissy, une initiative antérieure avait été menée par Henri Fontaine, créateur de l'Association. Implanté rue Michelet de 1941 à 1945, le « **foyer-restaurant ouvrier** » avait ainsi précédé la création de l'établissement qui porte maintenant le nom de son fondateur.

Le concept de restauration ouvrière est donc lui aussi, presque autant que le logement, inscrit dans les gènes de l'association. Bien sûr le monde a changé depuis 70 ans, mais la volonté de proposer une restauration de qualité et bon marché à une population peu fortunée est restée intacte.

Pour l'association, un espace de restauration ouvert sur l'extérieur a une double valeur :

Une valeur d'usage car :

- le restaurant permet aux personnes aux ressources modestes de se restaurer à bon marché en hyper centre de Tours,
- il offre une variété de plats qui permet aux convives de trouver celui qui leur plait tout en étant tentés par des découvertes,
- il génère une économie substantielle et emploie un nombre significatif de salariés
- il est un lieu de formation aux métiers de la restauration pour les jeunes en contrats aidés et les stagiaires

Une valeur symbolique car :

- le restaurant est une vitrine de notre association
- en hyper centre, un restaurant d'une telle capacité accueillant un large public, de lycéens, étudiants, résidents, salariés du quartier, personnes âgées, familles, cadres, ouvriers, employés, professions indépendantes .. une société en miniature dont les membres se croisent et se côtoient à l'heure du repas.
- ce lieu est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent adhérer à l'association et qui, par leur fréquentation, en font un lieu ouvert sur la ville et le quartier, et montrent ainsi à ses jeunes habitants tout l'intérêt qu'ils y portent.
- notre restaurant promeut une cuisine « maison », y compris avec de tels volumes, confectionnée par nos cuisiniers avec des produits frais à 80% dont certains issus de filières locales,
- l'espace de restauration est aussi un espace d'animation où sont proposées des expositions, des dégustations ...

4.3 L'ASSOCIATION DANS SON ENVIRONNEMENT

4-3.1 Notre place dans l'espace public

Notre environnement urbain n'est pas banal : dans l'hyper centre de Tours, face à la Préfecture, sur le parcours « gare-cathédrale ». Pour autant, nous avons fait le choix architectural de la discrétion et de l'intégration de nos façades dans l'esprit du secteur sauvegardé.

Malgré ce choix, nous misons sur toutes les opportunités qui permettraient, en particulier aux tourangeaux, de nous fréquenter : mise à disposition de salles, organisation d'événements, débats, buffets ...

Parce qu'à travers la qualité de notre offre de service, c'est le projet lui-même, dans son ensemble, qui est connu et valorisé.

4-3.2 L'inscription dans un environnement politique, institutionnel et public

L'association interagit de façon permanente avec son environnement. Elle est reconnue pour son expertise en matière de jeunesse et d'habitat.

Elle se donne les moyens d'effectuer une veille juridique et réglementaire, mais aussi sociale et sociétale, sur le plan local et national, de telle sorte à anticiper les mutations qui se profilent et faire évoluer son offre de service.

Les salariés et les bénévoles intègrent les dispositifs partenariaux qui associent pouvoirs publics et secteur associatif. Ils participent aux conseils d'administration d'associations qui poursuivent des buts similaires en direction de la jeunesse.

L'association participe activement aux travaux du réseau Habitat Jeunes aux niveaux régional et national.

4-3.3 Un projet qui s'adapte aux besoins du territoire

À l'interne, l'association consulte ses adhérents de telle sorte à recueillir leur avis sur son offre de services :

- les résidents, au moment de leur départ, avec une fiche « satisfaction »
- les adhérents du restaurant, par le biais régulier d'une enquête de satisfaction et de bulletins permettant de donner en permanence un avis.

Ces données recueillies doivent permettre d'améliorer sans cesse nos propositions.

Les évolutions du Restaurant Associatif sont le fruit de concertations avec les jeunes, les usagers et le personnel.

À l'externe, afin de faire évoluer son offre de logements, l'association mobilise ses partenaires, en particulier les gouvernances territoriales. Elle est en capacité d'effectuer des études de territoire pour ajuster les projets aux besoins. Elle est également en capacité de proposer et mener des expérimentations.

4-3.4 Un projet qui promeut l'innovation sociale

Association d'éducation populaire ancrée dans la réalité de son territoire, un autre champ est inscrit dans son ADN ... celui de l'innovation. *C'est à dire expérimenter de nouvelles modalités d'action afin de répondre aux besoins de la jeunesse* L'association est en veille permanente sur tous les sujets qui pourraient enrichir le projet associatif et compléter son action, tout en respectant les autres initiatives locales.

4-3.5 Un réseau de partenariats formalisés

Afin de mener ses missions, l'association formalise de très nombreuses conventions avec ses partenaires institutionnels, politiques, associatifs ... Ces conventions ont le plus souvent une dimension financière.

Celles-ci sont listées en annexe.

Ces modalités de travail amènent l'association à intégrer plusieurs réseaux d'acteurs opérationnels oeuvrant dans des champs variés (logement, jeunesse, restauration, santé ...)

4-3.6 Une politique de communication

L'association se dote d'un plan de communication lui permettant :

À l'externe :

- d'être visible par les personnes cherchant une réponse à leurs besoins (logement, restauration, espaces de réunion),
- de détailler son offre de services,
- de décrire ses missions et son champ d'intervention, en particulier à l'intention de ses partenaires
- d'être repérée dans l'espace public,
- de donner une image « jeune et moderne » du projet et des réalisations

À l'interne :

- de rendre compte de l'activité de l'association aux administrateurs, aux adhérents et aux salariés,
- de communiquer avec les jeunes sur les activités socio éducatives proposées (via les réseaux sociaux)

4.4 L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

4-4.1 Le fonctionnement de la gouvernance

L'association se dote d'un fonctionnement démocratique assurant une organisation des débats nécessaires aux prises de décision. La transparence dans les informations transmises comme dans les actes posés est la règle.

Une Assemblée Générale souveraine se réunit chaque année et élit un Conseil d'Administration composé de membres de trois collèges distincts élus par leurs pairs (résidents, associés et membres actifs). Un bureau, à vocation exécutive, est nommé en son sein.

Un règlement intérieur précise le fonctionnement des instances en complément des statuts.

4-4.2 La connaissance, la diffusion, l'évaluation, l'élaboration du projet

Les nouveaux administrateurs, les nouveaux salariés, les stagiaires ... sont invités à visiter le site principal de l'association et faire connaissance avec le personnel. Une communication sur le projet et sur les valeurs leur est faite.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle, les partenaires invités reçoivent également une communication générale sur les activités.

Le projet éducatif de l'association fait l'objet de ré interrogations régulières. Globales ou partielles, par l'intermédiaire de séminaires mixtes associant administrateurs et équipes éducatives.

Le projet associatif, lui, est le fruit d'un long cheminement qui associe plus largement les salariés par l'intermédiaire d'un groupe – projet représentatif.

4-4.3 Les ressources

Une équipe bénévole

Comme administrateurs, l'association mobilise des femmes et des hommes intéressés par le projet et désireux d'y apporter leur concours. Chaque année, un appel à bonnes volontés est partagé au sein du Conseil d'Administration pour occuper les postes qui se trouveraient vacants.

Les adhérents, résidents et non résidents, sont invités chaque année à élire leurs représentants au sein de leurs collèges.

Le renouvellement régulier permet à la fois d'apporter des idées et compétences nouvelles tout en s'appuyant sur un réseau d'administrateurs plus anciens.

Une équipe salariée

Le recrutement des salariés de l'équipe éducative et/ou d'encadrement s'effectue sur la base des compétences, de l'expérience et des valeurs partagées avec celle de l'Association.

Une politique de formation

Une politique de formation et de professionnalisation permet aux acteurs le souhaitant, bénévoles ou salariés, d'actualiser leurs connaissances, renforcer et développer leurs compétences. Une attention particulière est portée aux plus bas niveaux de qualification.

Un cadre budgétaire

L'Association développe ses activités et son projet dans un cadre budgétaire précis, sous le regard d'une commission du conseil d'administration et sous le contrôle d'un commissaire aux comptes.

4-4.4 La gestion des locaux et du patrimoine

L'association a le souci de maintenir ses locaux et ses installations en bon état.

Elle s'est dotée de deux agents de maintenance à temps complet et recourt à l'entreprise quand le besoin de technicité ou le manque de temps le requiert.

La réponse aux demandes

Un protocole est en place pour répondre aux demandes d'intervention techniques qui peuvent être formulées par les jeunes. Le degré d'urgence est apprécié. Une planification est faite et communiquée au demandeur.

La réponse aux obligations réglementaires

La sécurité des biens et des personnes est une priorité.

L'association est à jour de l'ensemble de ses obligations réglementaires. Tant sur le plan de celles relevant de la Commission de Sécurité que celles relatives à l'hygiène et la sécurité alimentaire.

Chaque année, des formations à la défense incendie (ou des recyclages) sont organisées. La sécurité alimentaire fait l'objet de contrôles réguliers.

La gestion du patrimoine

Chaque année, des investissements significatifs sont programmés tant pour conserver l'attractivité des locaux vis-à-vis des jeunes et des adhérents, que pour anticiper leur vieillissement.

Les économies d'énergie et de fonctionnement

Tant sur le plan de la recherche d'économies de fonctionnement que celui de la lutte contre les gaz à effets de serre, l'association met en œuvre des actions et devra se doter d'un plan d'action global dans ce domaine.

5^{ème} PARTIE – LES MOYENS

5.1 LES LOCAUX – LES SERVICES

Comme support de la mise en œuvre de ses missions,

■ **Fin 2014, l'association gère un parc de 220 logements**

Depuis 15 ans, nous avons fait le choix de progressivement diversifier l'offre de logements proposée aux jeunes en Indre et Loire. Cette diversification prend plusieurs formes, à partir des besoins recensés en particulier par les politiques sociales de l'habitat :

174 logements, en unités collectives ou semi collectives, disposant d'un agrément Foyer des Jeunes Travailleurs.

- La résidence Henri Fontaine, siège social de l'Association, 16 et 24, rue Bernard Palissy, à **Tours**
111 logements : 91 T1 et 5 T1' (adaptés aux handicapés), 8 T1' (co-location), 7 T1 bis (studios)
- Rue du Plessis, à **La Riche**, un ensemble de 7 logements (T1, T1' et T2)
- Deux résidences rue du Comte de Mons à **Joué-lès-Tours** – 12 et 5 T1 bis
- Résidence rue Rabelais à **Montlouis-sur-Loire** – 6 T1 bis et 4 T2
- Résidence Traversière à **Tours** – 12 logements
- Résidence Georges Guérin à **Montbazou** – 10 logements
- Résidence Habitat Jeunes Loire Nature à **Langeais** – 7 logements

Et prochainement ... la **résidence de l'Alternance**, à Tours, avec 45 logements dédiés aux jeunes au séjours courts et/ou séquencés.

51 autres logements relevant de différents dispositifs (sous location, logements temporaires, ASE).

Les logements accompagnés :

- nous disposons d'un parc de 16 logements en qui permet d'asseoir les situations de jeunes très fragiles (souvent des ménages isolés sortant des dispositifs d'hébergement).
- de 6 logements à destination des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance

L'intermédiation locative (sous location avec ou sans bail glissant) qui permet :

- d'ajuster l'offre aux besoins dans les territoires où la création d'un FJT n'apparaît pas toujours nécessaire,
- de mieux répartir géographiquement l'offre dans l'agglomération
- de sécuriser certains bailleurs (logements conventionnés très sociaux notamment)
- aux jeunes de s'essayer à la location d'un logement, tout en bénéficiant d'un soutien sécurisant le parcours (bail glissant)

■ **L'association accueille, informe, oriente, accompagne** environ 1300 jeunes par an dans leur recherche de logement sur le département

■ **Elle anime un pôle « ingénierie »** destiné à développer une gamme de logements pour les jeunes sur le département d'Indre-et-Loire.

- L'association porte depuis 1990 une **fonction de conseiller Mission Locale** associé pour la Mission Locale de Touraine

Avec l'aide à l'accès à un logement autonome, l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est l'autre dimension de notre action que nous avons dû structurer très tôt de telle sorte à faire face aux nombreuses situations de jeunes en difficulté pendant leur séjour.

Un partenariat a été établi dès 1990 avec la PAIO de Tours (devenue Mission Locale en 1996). Par convention annuelle, l'un de nos intervenants sociaux accompagne les jeunes résidents inscrits à la Mission Locale de Touraine. Par cet intermédiaire, nous bénéficions de l'ensemble du savoir faire et du partenariat mobilisé par cette dernière pour venir en appui aux jeunes.

Cette action de proximité, même spécialisée, donne du sens à l'approche globale de la situation des jeunes que nous souhaitons continuer d'avoir.

- L'association gère également un **Restaurant Associatif**, ouvert sur la ville et le quartier, qui accueille entre 350 et 400 convives le midi et 70 à 80 le soir.

5.2 UNE EQUIPE BENEVOLE

L'Association est administrée par un Conseil composé de 24 membres. Tous adhèrent au projet et, à des degrés divers, sont engagés dans sa mise en œuvre. Que ce soit au sein des commissions thématiques, auprès des jeunes dans les instances qui leur sont dédiées comme au niveau du bureau, l'organe exécutif.

5.3 UNE EQUIPE SALARIEE

L'équipe salariée est composée de 40 personnes exerçant des métiers exigeant des compétences variées pour répondre à la diversité de nos champs d'action.
Un organigramme est joint en annexe.

CONCLUSION

Ce Projet Associatif est le fruit d'un travail mené par un groupe composé d'administrateurs et de salariés qui s'est réuni à plusieurs reprises. Ce groupe – projet a présenté ses réflexions par deux fois à l'occasion de séminaires rassemblant le Conseil d'Administration et les salariés souhaitant s'impliquer dans la démarche.

Le choix a été fait de donner une temporalité à ce document ; 2015 à 2020.

Cette période est celle qui a été choisie par les institutions européennes et nationales pour faire vivre leurs différentes contractualisations.

Un bilan à mi-parcours, en 2017, devra toutefois être réalisé.

ANNEXE 1

UNE HISTOIRE TOURANGELLE

L'histoire de l'Association Jeunesse et Habitat se confond avec celle des mouvements d'éducation populaire qui ont émergé peu avant et surtout après la seconde guerre mondiale et qui ont structuré les réponses, toujours crédibles et vivantes aujourd'hui, en matière d'éducation et de formation de la jeunesse.

En 1941, pendant l'occupation allemande, époque marquée par les privations, le rationnement et les difficultés de subsistance, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) constate l'arrivée massive de jeunes ruraux dans les villes, venus occuper les emplois laissés vacants par les prisonniers de guerre. La JOC observe que ces jeunes ne parviennent ni à se loger ni à se nourrir dans de bonnes conditions et souvent ne disposent pas des qualifications professionnelles requises pour obtenir des emplois qualifiés. En juin 1941, Tours est l'une des premières villes de France où le Président Fédéral de la JOC est missionné pour ouvrir un « Foyer » et créer un Centre d'Apprentissage. Le Centre d'Apprentissage « Charles Péguy » ouvrira en 1942 dans l'ancienne chemiserie du Pont d'Arcole, en bordure du canal (aujourd'hui voie Georges Pompidou).

Et le 2 décembre 1941, le « Foyer » ouvre ses portes près de la gare, au 5 rue Michelet, dans une maison bourgeoise. Le « Foyer Restaurant Ouvrier » dispose alors d'une quinzaine de lits en dortoirs et peut recevoir 60 à 80 convives pour les repas. Rapidement, il fait le plein.

Agé alors de 24 ans, Henri Fontaine en est le fondateur et l'animateur, aidé de ses amis de la JOC d'Indre et Loire. (Il sera aussi plus tard le fondateur du cinéma « les Studios »).

Arrive la fin de la guerre, et le « Foyer », victime de son succès, est devenu trop petit. L'Association trouve alors de nouveaux locaux, rue Bernard Palissy, et ouvre en 1945 le premier équipement de France à prendre la dénomination de « Foyer des Jeunes Travailleurs ». Les locaux sont bien plus vastes, mais inadaptés et en très mauvais état. Les bâtiments ont abrité au XVIIème siècle une auberge, à l'enseigne de Saint Etienne, puis une soierie au XIXème et enfin, à partir du début du siècle dernier, une maison de retraite gérée par une congrégation.

L'Association est locataire des lieux et les moyens financiers manquent pour opérer les transformations nécessaires. Les budgets sont déficitaires et les directeurs se succèdent, découragés par les échecs.

Le 1^{er} août 1948, un nouveau directeur est nommé, Marcel Brunaud, qui pendant 34 ans, après avoir redressé la situation, va donner à l'Association « **Foyer des Jeunes de Tours** », un nouvel élan. C'est en juin 1956 que l'Association, devenue propriétaire, peut commencer d'importants travaux de réhabilitation qui s'échelonnent jusqu'en 1963. Le chauffage central succède à cette époque aux poêles à charbon ; les chambres à 1, 2 et 3 lits, aux dortoirs. Dès cette époque, « **Le Foyer des Jeunes** » souhaite assurer « la promotion personnelle de chaque travailleur » en l'aidant à organiser, avec ses camarades, des activités variées : alphabétisation, cours du soir, activités sportives et récréatives (bibliothèque, discothèque, labo photo, modélisme, philatélie, ciné club, secourisme, voyages

Parallèlement, le Foyer des Jeunes s'ouvre à d'autres associations en leur apportant son concours et ses locaux : premier centre d'hébergement de l'Entr'aide Ouvrière (au dernier étage d'un bâtiment aujourd'hui démolé et reconstruit), l'OCCAJ, le MRAP, le Comité de lutte contre l'alcoolisme, le Groupement d'Achat des collectivités privées, une association de sourds et muets, le ciné club « Film et Culture », un « télé club » pour les habitants du quartier...

En 1954, l'**Union des Foyers de Jeunes Travailleurs** est constituée. Marcel Brunaud qui a participé au processus de création est membre du premier conseil d'administration de cette union naissante. Des désaccords stratégiques entre les différentes composantes de l'UFJT feront toutefois que la JOC la quittera rapidement.

Pendant cette période, l'association, devenue « Le Foyer » s'adapte à une société en mutation : en 1968, le restaurant du Foyer devient mixte et en 1984, ce sont les locaux d'hébergement qui le deviennent. Un nouveau directeur est nommé en 1982 qui obtiendra de son conseil d'administration, sa ré-adhésion à l'UFJT et le recrutement d'un « animateur – éducateur » pour prendre en charge les premiers jeunes qui rencontreront des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Pour mémoire, Bertrand Schwartz, en 1981, rédigera à la demande du 1^{er} ministre un rapport très précis sur ce thème, avec la collaboration d'une équipe de jeunes directeurs de foyers de jeunes travailleurs dont quelques uns d'entre eux deviendront les premiers directeurs des Missions Locales pour l'Insertion des Jeunes.

De 1985 à 1989, de nouveau confrontée à des difficultés financières, l'Association se séparera de son directeur. Une direction collégiale est désignée pour « gérer les affaires courantes » sous la conduite effective du Conseil d'Administration.

A partir de 1990, une équipe de cadres est nouvellement constituée afin d'aider le Conseil d'Administration à redéfinir son projet éducatif et mettre en œuvre une nouvelle réhabilitation lourde du cadre bâti. Les travaux seront réalisés en deux tranches, de 1994 à 1999.

Les actions emblématiques de cette période seront l'inscription de l'Association dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes (portage de la PAIO dès 1990 et adhésion à la Mission Locale à partir de 1995), puis la création de Portes et Clefs (aujourd'hui Service Logement Jeunes) en 1994. L'élargissement de la gamme des logements gérés « hors FJT » date de cette époque.

« Le Foyer » change une nouvelle fois de nom en 2005 et devient « Association Jeunesse et Habitat ».

Depuis l'origine, comme support de **son projet d'accueil et d'accompagnement des jeunes**, l'Association dispose de deux principaux leviers : **le logement et la restauration**.

Le logement, bien évidemment, puisqu'à la base du **concept de Foyer de Jeunes Travailleurs dont la généralisation sur le territoire national, interviendra à la fin des années 50**. Mais aussi la restauration associative, ouverte sur le quartier et la ville, dont le rôle social est affirmé, voire revendiqué. Alors que les foyers de jeunes de travailleurs naissants ouvriront progressivement leurs restaurations, initialement réservées aux seuls résidents, à des publics extérieurs, celle de l'Association tourangelle est destinée dès l'origine, comme nous l'avons vu, aux habitants et aux travailleurs du quartier. Des projets spécifiques seront chaque fois développés sur ces deux axes qui concourront notamment, à travers les décennies, à l'autonomie financière de l'Association.

Si l'histoire (comme l'actualité) de l'Association et de son projet s'inscrit résolument dans les valeurs de l'Education Populaire (« éducation et promotion individuelle, pour les jeunes, avec les jeunes et par les jeunes »), elle trouve également ses fondements dans celle des « œuvres sociales » de l'après guerre. L'association adhère alors à l'URIOPSS (regroupement des œuvres privées, sanitaires et sociales), au SOP (syndicat employeur des mêmes œuvres) ou au GNOSSAL (devenu GIC, collecteur du 1% logement spécifique au secteur).

Localement, comme nous l'avons vu, l'Association participe à la création de l'Entr'aide Ouvrière, après l'appel de l'Abbé Pierre à l'hiver 1954. Un réseau de bénévoles, communs à plusieurs associations, se mobilise également pour constituer le PACT (Pour Agir Contre les Taudis).

Un peu plus tard, à la fin des années 70, le FJT établit un partenariat avec la DDASS pour l'accueil des « jeunes pupilles » de l'Etat (aujourd'hui Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général).

L'inscription des actions de l'Association dans les politiques sociales de l'Etat (puis des collectivités locales et territoriales), s'impose à partir des années 60 à 80, alors même que les mouvements associatifs vivaient jusqu'alors en marge de celles-ci, par ailleurs très balbutiantes en matière de réponses nouvelles à des besoins émergents.

A noter que la montée en puissance de ces politiques publiques à partir des années 70, corrolorairement aux difficultés d'adaptation de certains FJT aux mutations de la société, aura deux conséquences :

- la disparition d'un grand nombre de foyers de jeunes travailleurs issus des « mouvances associatives historiques ». Pour mémoire, en 1973, il existait 11 FJT en Indre et Loire : 2 à Amboise et Château Renault et 7 à Tours. En 1986, deux subsistent et un est créé à Chinon)
- le renforcement des liens entre les associations qui subsistent et les pouvoirs publics, sur la base de contractualisations.

ANNEXE 2

QUELQUES REPAIRES HISTORIQUES

1941

L'association a été initialement créée le **02 décembre 1941**, par un groupe de militants de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), pour répondre aux besoins des jeunes ruraux (garçons) venus occuper les emplois disponibles dans la ville de Tours. Elle prend le nom de « foyer – restaurant ouvrier » et s'implante place Michelet.

1945

L'association prend le nom de « Association départementale pour un service d'entraide matérielle, culturelle et humaine » Elle dépose de nouveaux statuts en Préfecture – **JO du 24 novembre 1945**. Elle déménage dans ses actuels locaux, 16 rue Bernard Palissy qui prennent le nom de « foyer de jeunes travailleurs ». Henri Fontaine préside l'Association.

1963

Elle acquiert un nouveau bâtiment, au n° 24 de la rue Bernard Palissy et procède à une réhabilitation lourde de l'ensemble immobilier (n° 16 et 24). L'équipement dispose de 100 places.

1970

Raoul Majerus préside l'Association

1981

Le foyer de jeunes travailleurs devient mixte
Henri Fontaine préside de nouveau l'Association

1990

L'association assure le portage administratif de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation. Elle crée un premier poste de « conseiller en insertion professionnelle » par convention avec la PAIO.
Ce poste, aujourd'hui rattaché à la Mission Locale de Touraine, est installé dans les locaux du Service Logement Jeunes.
Jean Allain préside l'Association

1993

Arrêté d'extension non – importante portant sur 2 chambres créées et 11 logements « foyer soleil » en secteur diffus (31 décembre 1993).
La capacité est portée à 113 places.

Elaboration et dépôt du projet partenarial de restructuration du projet associatif, intégrant la réhabilitation des locaux et le développement de son offre de services sur l'agglomération tourangelle.

1994

Lancement des travaux de la première tranche de réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs.
Opération « démolition – reconstruction » - maîtrise d'ouvrage HLM
Cadre de référence : Accord cadre national de réhabilitation du parc des FJT. (DGAS – DGUHC – CNAF – UNFOHLM – CDC – UFJT)

Ouverture d'une première résidence, rue René de Prie à Tours – 4 T1 bis – en collaboration avec la SCI

Création de « Portes et Clefs », le service Habitat de l'association – 24 rue Bernard Palissy.
Portes et Clefs s'appuie sur la circulaire (1990) relative à la création des Comités Locaux pour le Logement des Jeunes (CLLAJ). Portes et Clefs prendra le nom de Service Logement Jeunes en 2004.

1995

Arrêté d'extension portant sur la restructuration du cadre bâti de l'association, après validation par la section sociale du CROSS (14 novembre 1995)

La capacité est portée à terme (après travaux) à 141 places :

79 dans une première tranche de travaux

11 en « foyer soleil »

51 dans une seconde tranche de travaux

à partir de 1995

Programme de diversification de l'offre de logements de l'association.

- logements temporaires (ex logements d'urgence)
- logements d'insertion (sous location)
- logements « foyer soleil »

Ouverture du Point Information Jeunesse

1996

Livraison de la première tranche des travaux du FJT de la rue Bernard Palissy

1998

Lancement des travaux de réhabilitation de la seconde tranche

Maîtrise d'ouvrage : association

Convention « résidence sociale » - 24 novembre 1997

n° 37 2 11.1997 94.1129

1999

Livraison de la seconde tranche des travaux

2000

Agrément « résidence sociale » pour la gestion de la première tranche

Arrêté du 5 décembre 2000.

2002

Régularisation de la convention initiale (travaux de 1995) en convention « résidence sociale »

Convention n° 37 2 01.2002 1129 du 29 janvier 2002.

2003

Extension de l'agrément « résidence sociale » pour la gestion de 7 logements à La Riche

Arrêté du 23 juin 2003

2004

Ouverture de la résidence sociale à La Riche

Septembre 2004

« Portes et Clefs » prend le nom de « Service Logement Jeunes »

2005

L'Association prend le nom de « association Jeunesse et Habitat »

2006

Ouverture de la résidence sociale de Joué lès Tours

Décembre 2006

Fermeture du Point Information Jeunesse

2007

Ouverture de la résidence sociale de Montlouis sur Loire

Septembre 2007

2008

Marie Hélène Godeau préside l'Association

2010

Ouverture de la résidence sociale rue Traversière

Mai 2010

2010

Agrément au titre de la gestion locative sociale et de l'intermédiation locative

Agrément au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière

Arrêté du 24 décembre 2010

2013

Ouverture de la résidence sociale de Montbazou - Mai 2013

Jean Charles Schmitt préside l'Association

2014

Ouverture de la résidence sociale de Langeais

Mai 2014

L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE (source UNHAJ)

Le cadre législatif et réglementaire dans lequel évoluent des Foyers de Jeunes Travailleurs a profondément évolué depuis la généralisation de leur création, au milieu des années 60.

Trois grandes périodes marquent ces évolutions :

- **de 1955 à 1971 : avant la reconnaissance officielle des FJT, mise en place de multiples initiatives et collaborations**
 - 1960 : un décret sur les normes des foyers (prix du m²)
 - 1962 : des subventions sont accordées par le Ministère du Travail à des FJT (10) accueillant des plus jeunes (mineurs)
 - 1962 : aides à la construction et à l'aménagement accordées par le Ministère des Rapatriés pour des FJT accueillant des jeunes arrivés d'Algérie,
 - 1964 : en Moselle, aides des CAF à des FJT accueillant des apprentis et des jeunes à faible salaire,
 - 1965 : deux circulaires du Ministère de la Santé Publique pour définir « un programme de FJT »
 - 1967 : abondement financier du Ministère des Affaires Sociales pour la construction de FJT

Pendant cette période, des soutiens à la construction et au fonctionnement se précisent et vont conduire à la structuration réglementaire de 1971.

- **1971 à 1990 : la reconnaissance des FJT dans un contexte où les jeunes quittent le milieu rural pour le milieu urbain**
 - Une circulaire du Secrétariat d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation :
 - Reconnaît pour la première fois le rôle socio éducatif des FJT
 - Définit « la formule FJT » : « ce sont des établissements à vocation sociale dont l'utilité en matière d'hébergement des jeunes est incontestable, mais qui doit être complétée par une action éducative et socio culturelle favorisant la formation professionnelle, la promotion et l'insertion sociale des jeunes résidents.
 - 1972 : la Caisse Nationale d'Allocations Familiales fait bénéficier les FJT d'une double prestation, aux titres de la fonction éducative et de l'hébergement,
 - 1975 : la loi d'orientation sociale inscrit les FJT au titre des institutions sociales et médico-sociales,
 - 1977 à 1979 : la loi fait entrer les FJT dans la réforme du financement du logement locatif (institution de nouvelles aides à la pierre et d'une aide personnelle au logement)
- **de 1990 à aujourd'hui : un manque de logements adaptés dans le parc public, la croissance d'une population paupérisée en difficulté d'accès au logement**
 - 1994 : inscription des FJT dans la nouvelle catégorie de logements – foyers : les résidences sociales qui se définissent par :
 - leur projet social, déterminé par la situation des personnes accueillies et leurs parcours de logement,

- ont la vocation d'accueillir toutes personnes en difficulté d'accès au logement,
- doivent définir et mettre en œuvre un projet social,
- 1996 : une circulaire confirme le cadre général défini en 1975, l'enrichit, le précise en intégrant le cadre de la réglementation du Code de la Construction et de l'Habitat
- 2000 : vu la difficulté d'insertion des personnes accueillies dans les résidences sociales, une aide nouvelle aux gestionnaires est instituée : l'aide à la gestion locative des résidences sociales,
- 2002 : la loi de 1975 est réactualisée, les FJT sont confirmés comme établissements sociaux. A ce titre, ils sont soumis aux nouvelles dispositions du Code de l'Action Sociale et de la Famille (loi dite 2002-2),
- 2006 : une nouvelle circulaire de la CNAF modifie les règles d'attribution de la Prestation de Service Socio Educative des CAF. La PSE n'est plus attribuée aux organismes en fonction du nombre de places, mais en fonction des personnels affectés à la fonction socio éducative,
- 2006 : une circulaire conjointe DGUHC (équipement et construction) et DGAS (action sociale) apporte des précisions sur la transformation des FJT en résidences sociales.

C'est donc dans ce contexte réglementaire, ici rapidement retracé, que l'action de l'Association doit trouver sa légitimité de « Foyer de Jeunes Travailleurs ». Avec deux grands piliers de cet environnement :

- le code de la construction et de l'habitat (CCH)
- le code des affaires sociales et familiales (CASF).

Cette articulation illustre l'interaction voulue entre l'habitat (qui dépasse la simple notion de logement) et l'accompagnement des résidents.

Les différents projets portés par les associations :

- projet de création,
- projet de réhabilitation,
- projet pédagogique ou éducatif,
- projet socio éducatif,
- projet social,

et projet associatif ... **ont nécessairement à intégrer les exigences en terme de fonctionnement définies par les très nombreux textes qui régissent l'activité** (dont seulement les principaux ont été évoqués ici).

SOMMAIRE

Page 2	INTRODUCTION
Page 3	1^{ère} partie – LES VALEURS
Page 5	2^{ème} partie – LES STATUTS
Page 6	3^{ème} partie – ELEMENTS DE CONTEXTE
Page 11	4^{ème} partie – LE PROGRAMME D’ACTION
Page 11	4.1 Accompagner les jeunes vers l’autonomie
Page 15	4.2 Faire vivre un projet original : le restaurant associatif
Page 16	4.3 L’association dans son environnement
Page 17	4.4 L’organisation de l’association
Page 19	5^{ème} partie – LES MOYENS
Page 19	5.1 Les locaux – les services
Page 20	5.2 Une équipe bénévole
Page 20	5.3 Une équipe salariée
Page 20	CONCLUSION

ANNEXES

Page 21	UNE HISTOIRE TOURANGELLE
Page 24	QUELQUES REPERES HISTORIQUES
Page 27	L’ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE